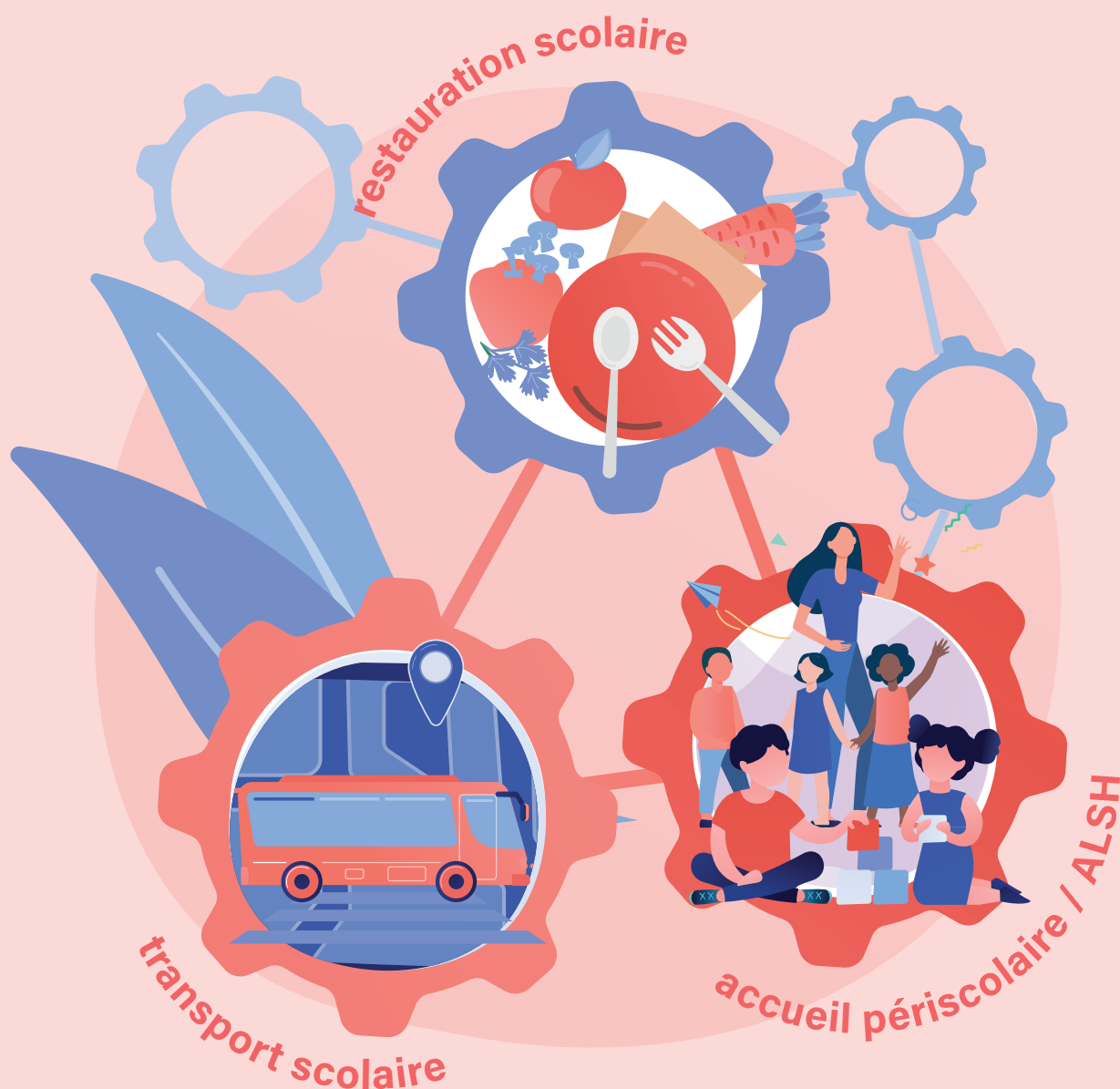


Dossier d'inscription des services municipaux Enfance Jeunesse 2023/2024

(1 dossier par famille à retourner au plus tard le 31 juillet 2023)



À renvoyer au Pôle Enfance Jeunesse avant le 31 juillet 2023

SERVICES MUNICIPAUX SOUHAITÉS

Accueil de Loisirs Sans
Hébergement (de 3 à 13 ans,
les mercredis et vacances scolaires)

Accueil Périscolaire
(3-10 ans)

Restauration scolaire

transport scolaire

RENSEIGNEMENTS

Renseignements concernant l'enfant 1

NOM / Prénom Date de naissance

Adresse

Classe fréquentée à la rentrée scolaire 2023/2024

L'enfant fait-il l'objet d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) Oui Non

Renseignements concernant l'enfant 2

NOM / Prénom Date de naissance

Adresse

Classe fréquentée à la rentrée scolaire 2023/2024

L'enfant fait-il l'objet d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) Oui Non

Renseignements concernant l'enfant 3

NOM / Prénom Date de naissance

Adresse

Classe fréquentée à la rentrée scolaire 2023/2024

L'enfant fait-il l'objet d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) Oui Non

Régime allocataire

CAF N° d'allocataire.....

Régime de sécurité sociale du responsable légal de l'enfant Régime général MSA

Représentant légal 1: Nom Prénom..... Père Mère Autre.....

Employeur : NOM de l'entreprise..... tel employeur

Adresse employeur.....

Représentant légal 2: Nom Prénom..... Père Mère Autre.....

Employeur : NOM de l'entreprise..... tel employeur

Adresse employeur.....

Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence

NOM / Prénom Tél.....

Adresse

Je soussigné(e) autorise les services municipaux à faire le nécessaire en cas d'urgence :

Soins nécessitant un médecin*

Transport en ambulance*

Hospitalisation*

FACTURATION DES SERVICES MUNICIPAUX

(Accueil de loisirs, accueil périscolaire)

La facturation est à adresser à :

NOM / Prénom Adresse

Type de règlement souhaité :

Au guichet de la mairie (espèces, chèques, CESU, ANCV)

Prélèvement automatique (merci de compléter le mandat de
prélèvement ci-joint)

En ligne via l'Espace Usager

TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Afin de bénéficier du tarif correspondant à votre situation, vous devez fournir votre dernière attestation de quotient familial CAF. Si vous ne possédez pas de quotient familial CAF, merci de fournir le dernier avis d'imposition de votre foyer avant le 30 septembre 2023.

Sans information, la tranche de quotient familial la plus élevée sera appliquée.

En cas de modification du quotient familial en cours d'année, merci de fournir votre nouvelle attestation au service régie (regie@parempuyre.fr)

AUTORISATIONS

J'autorise la ville de Parempuyre à transmettre mes coordonnées (téléphones et courriels) à l'Éducation nationale Oui Non
J'autorise la ville de Parempuyre à m'envoyer des courriels d'information relatifs à l'accueil des enfants, au fonctionnement des services municipaux liés à l'enfance Oui Non

Droit à l'image

Dans le cadre des activités conduites par les différentes structures jeunesse municipales, des films ou des photos peuvent être réalisés. Ces productions sont susceptibles de faire l'objet d'une diffusion publique ou d'une publication à seule fin d'information. Ainsi, j'autorise les services municipaux à filmer ou à prendre des photographies de mon enfant dans le cadre évoqué ci-dessus : Oui Non

La ville de Parempuyre informatise les données fournies

L'ensemble des informations demandées nous est nécessaire pour vous inscrire ou pour inscrire un mineur dont vous êtes le responsable légal à un service municipal. Certaines de ces informations permettent aux services d'identifier correctement l'enfant et de disposer des éléments essentiels afin de garantir sa sécurité, et avertir rapidement le cas échéant les bonnes personnes. D'autres sont nécessaires pour pouvoir facturer le service en tenant compte au mieux de votre situation et de vos préférences.

Toutes les données collectées sont traitées informatiquement. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent (Mairie de Parempuyre – 1, avenue Durand Dassier – 33290 Parempuyre – ou regie@parempuyre.fr). La Ville de Parempuyre s'engage à n'utiliser ces données que pour le service municipal sollicité. Elle s'interdit de les utiliser à d'autres fins ou de les céder, à titre gratuit ou onéreux, à qui que ce soit.

Projet Éducatif De Territoire - Projet pédagogique - Règlements intérieurs

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté le projet éducatif de territoire, le projet pédagogique ainsi que les règlements intérieurs (des accueils de loisirs, des accueils périscolaires, du transport scolaire et de la restauration scolaire).

Documents consultables sur www.parempuyre.fr

Pôle enfance jeunesse

Mairie de Parempuyre
1 avenue Durand Dassier

05 56 95 56 12
secretariat-enfance@parempuyre.fr

Le
Signature

Je soussigné(e), responsable légal(e) de l'enfant, titulaire de l'autorité parentale, déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et m'engage à signaler au Pôle enfance-jeunesse de la ville tous les changements dans ces renseignements qui interviendraient au cours de l'année et s'il y a annulation d'inscription. En cas d'informations erronées ou incomplètes, la ville de Pempuyré décline toute responsabilité dans la gestion de ce dossier. En accord avec l'article 372-2 du code civil « *A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant* », je certifie sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement.

Fait à Pempuyré, le

Signature(s) du ou des responsable(s) légal(aux),
précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

PIECES JUSTIFICATIVES à fournir pour l'inscription aux services municipaux :

- Photocopie du justificatif de domicile : loyer/gaz/électricité/eau/assurance habitation de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance scolaire et extra scolaire
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Attestation quotient familial CAF ou à défaut dernier avis d'imposition

En fonction de la situation familiale :

- Photocopie du dernier jugement ou de l'ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.
- A défaut, attestation sur l'honneur du deuxième parent accordant tous pouvoirs à la scolarisation de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.